FILTISAC SA

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des Comptes et du Bilan.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de **Cent cinquante-trois millions Quatre cent quatre-vingt-trois mille Deux cent quatre-vingt (153 483 280) Francs CFA.**

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions de l'article 440 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E., les conventions réglementées visées par les dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se solde par un bénéfice de **Cent cinquante-trois millions Quatre cent quatre-vingt-trois mille Deux cent quatre-vingt (153 483 280) Francs CFA :**

	FCFA
Bénéfice net de l'exercice	**153 483 280**
Dotation à la réserve légale	0
Dividendes bruts	
Report à nouveau exercices antérieurs	(1 160 695 152)
REPORT A NOUVEAU	**(1 007 211 872)**

La répartition des fonds propres après affectation sera la suivante :

	FCFA
Capital	8 814 837 500
Prime d'apport, d'émission, de fusion	13 195 301 270
Réserve légale (20% maximum du capital)	1 762 967 500
Réserve de réévaluation	688 894 272
Autres réserves	373 163 362
Report à nouveau	(1 007 211 872)
FONDS PROPRES	**23 827 952 032**

Quatrième résolution : Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés et individuels établis selon les normes IFRS.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ensemble consolidé, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés et individuels établis selon les normes comptables internationales IFRS, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que les états financiers annuels consolidés et individuels établis selon les normes comptables internationales IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cinquième résolution : Renouvellement du mandat des administrateurs.

Après avoir constaté que le mandat des administrateurs arrive à échéance ce jour, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le mandat des administrateurs ci-dessous :

- M. Mahmoud RAJAN
- M. Christian GODDE
- Mme Aïssata DOUCOURE
- AKFED
- AKA LIMITED
- IPS (WA)
- COFISAC
- FUMOA

Le Conseil d'administration sera désormais composé comme suit :

	ADMINISTRATEURS	REPRESENTANTS
1.	M. Mahmoud RAJAN	
2.	M. Christian GODDE	
3.	Mme Aïssata DOUCOURE	
4.	AKFED	M. Lutaf KASSAM
5.	AKA LIMITED	M. Aziz KASSAM
6.	IPS (WA)	M. Mahamadou SYLLA
7.	COFISAC	Mme Hélène DANHO
8.	FUMOA	M. Alnoor FADJELA

Sixième résolution : Quitus

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Septième résolution : Pouvoirs en vue des formalités.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.